



# AXA Asie Actions

# SOMMAIRE

---

Rapport de gestion du fonds

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Bilan au 30/12/2022 et au 31/12/2021

Actif

Passif

Hors-bilan au 30/12/2022 et au 31/12/2021

Compte de résultat au 30/12/2022 et au 31/12/2021

## Annexes

Règles et méthodes comptables au 30/12/2022

Evolution de l'actif net de l'OPC

Compléments d'information au 30/12/2022

# Rapport de gestion

## Forme juridique

FCP

## Objectif de gestion

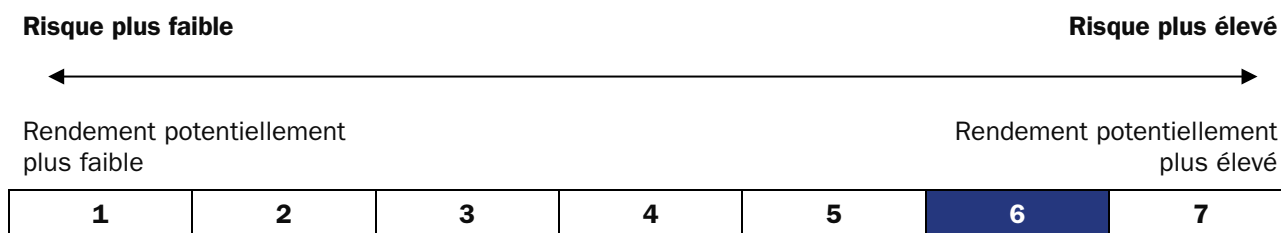
L'objectif de l'OPCVM est la recherche de performance à long terme du capital mesurée en Euro, en investissant sur les marchés actions internationales essentiellement de la zone Asie.

## Indicateur de référence

L'indice MSCI All Country Far East Free Net Total Return, dividendes réinvestis est un indice boursier établi par Morgan Stanley Capital International composé d'actions négociées sur les marchés de pays asiatiques en partie émergents. La composition de l'indice est disponible sur le site: <http://www.msci.com>.

La gestion de l'OPCVM n'étant pas indicielle, sa performance pourra s'éloigner de son indice de référence.

## Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

## Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments qui peuvent faire face à des fluctuations rapides et significatives pouvant engendrer des gains ou pertes importants.

L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition aux marchés actions internationales.

## Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

**Risque de contrepartie** : risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

**Risque géopolitique** : les investissements dans des titres émis ou cotés dans différents pays peuvent impliquer l'application de normes et de réglementations différentes. Ces investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou restrictions applicables à ces investissements, de la réglementation sur le contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

**Risque opérationnel** : risque que des processus opérationnels, y compris ceux relatifs à la conservation des actifs, entraînent des pertes s'ils s'avèrent défectueux.

Risque lié à la méthode et au modèle de gestion : l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la stratégie du portefeuille repose sur l'utilisation d'un modèle quantitatif ou systématique. L'efficacité de ce modèle n'est pas garantie et il est possible que l'utilisation de ce modèle n'aboutisse pas à la réalisation de l'objectif de gestion.

Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés: certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels.

Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur l'OPCVM et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

## Risque global

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

Certaines limites de risque fixées par le gestionnaire ont été dépassées de manière ponctuelle sans toutefois induire d'impact négatif matériel pour le portefeuille géré. Les mesures correctrices nécessaires ont été entreprises par la gestion, lorsque cela a été nécessaire, afin de revenir dans les niveaux de risques acceptables par le gestionnaire.

## Commentaire de gestion

### Contexte du marché

Les actions mondiales se sont nettement repliées en 2022 en raison de plusieurs facteurs de risque. Les restrictions liées à la pandémie de Covid-19, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, la guerre en Ukraine, la montée des tensions géopolitiques, la crise de l'énergie, la flambée de l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, autant de facteurs qui ont contribué à constituer la tempête parfaite pour les marchés qui craignent l'arrivée d'une récession. Dans ce contexte défavorable, l'indice MSCI AC Far East a cédé 14,4 % en euros et en dollars.

Les hausses incessantes des taux américains ont poussé le dollar à la hausse, ce qui est particulièrement marqué dans la région. L'appréciation du dollar a propulsé le yuan chinois à son niveau le plus bas depuis que les données en la matière sont devenues disponibles en 2011, tandis que la monnaie nationale s'est dépréciée à un niveau inédit depuis la crise financière mondiale de 2008. De même, le yen a chuté à des niveaux sans précédent, obligeant la Banque du Japon à intervenir sur le marché et à ajuster sa politique monétaire.

Les actions chinoises ont été les moins performantes sur l'année, le pays ayant continué à être mis à mal par la pandémie de Covid-19. Alors que la plupart des économies se sont redressées après avoir subi l'impact du virus en 2022, le gouvernement chinois a maintenu une tolérance zéro à l'égard des infections à la Covid-19 pendant la majeure partie de l'année. Cela s'est traduit par des mesures de confinement fréquentes dans les grands pôles manufacturiers et technologiques. Si la croissance économique chinoise a été freinée, ces mesures ont aussi eu des répercussions sur l'économie mondiale, qui a continué d'être pénalisée par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Vers la fin de l'année, le gouvernement chinois a commencé à assouplir ses restrictions. Toutefois, les espoirs d'une réouverture potentielle n'ont été que passagers en raison de l'envolée du nombre de cas de Covid-19 et de la mise en place de restrictions à l'encontre des voyageurs chinois.

Ailleurs dans la région, les performances des marchés ont divergé selon la combinaison de secteurs à forte croissance comme la technologie, qui a lourdement chuté et ainsi pesé sur les performances de pays tels que Taïwan et la Corée du Sud – les actions affichant des valorisations élevées ont vu leurs multiples lourdement chuter dans un contexte de hausse des taux –, mais également de signes de ralentissement de la demande de semi-conducteurs qui sont apparus en fin d'année. Les marchés plus dépendants des exportations de matières premières comme l'Australie ont mieux résisté, les prix des matières premières ayant fortement augmenté en 2022. En effet, l'énergie et les matériaux l'ont emporté au niveau sectoriel, tandis que les valeurs financières ont également enregistré une performance relative solide, celles-ci ayant bénéficié de la hausse des taux d'intérêt.

## Commentaire du gérant

Le Fonds s'est replié de 18,4 % en euros et a nettement sous-performé son indice de référence après déduction des frais. (Les performances passées ne sauraient présager des performances futures).

Le Fonds est en permanence exposé à des indicateurs exclusifs de la valeur, du momentum et de la qualité. Malgré la tendance volatile des facteurs durant l'année, cette exposition factorielle a généré des performances positives sur l'année civile. L'exposition du Fonds au facteur value a globalement porté ses fruits, avec une contribution positive des entreprises présentant des valorisations attractives à la faveur de solides bénéfiques, actifs et dividendes. Le facteur qualité étant lui aussi prisé, le profil de rentabilité supérieur des actions détenues en portefeuille a également été payant, tout comme l'exposition du Fonds aux entreprises présentant une solide assise financière et un faible endettement. Les indicateurs de momentum, bien que volatils, ont également généré des performances positives. L'exposition à ce facteur a été particulièrement porteuse en Asie, mais pas autant au Japon.

Les expositions sectorielles et la sélection de titres ont eu un impact négatif sur la performance, ce qui a pesé sur la performance relative. La combinaison entre valeurs défensives/cycliques a nui à la performance. Les surpondérations de secteurs plus cycliques comme l'automobile, le matériel informatique et les transports ont eu une incidence négative sur fond de ralentissement de l'activité économique. La sous-pondération du secteur de l'énergie a également freiné la performance en raison de la hausse des prix de l'énergie. Néanmoins, le Fonds a tiré parti de la surexposition aux banques et aux valeurs financières diversifiées qui a fortement contribué à la performance dans un contexte de hausse des rendements obligataires.

La sélection de titres s'est toutefois révélée pénalisante parmi les valeurs financières. Si le Fonds a bénéficié de ses positions dans China Citic Bank et Sumitomo Mitsui Financial Group, l'absence d'exposition à Mitsubishi UFJ Financial Group et à l'assureur AIA a le plus nui à la performance. Par ailleurs, la sélection de titres s'est également révélée défavorable dans l'industrie. Dans ce secteur, le Fonds a souffert de la surpondération sur certaines entreprises des transports comme Evergreen Marine Corp à Taïwan, qui a pâti du ralentissement des exportations. Par ailleurs, la position dans Benefit One, qui fournit des services d'aide aux entreprises par abonnement au Japon, a aussi eu un impact négatif, le titre ayant souffert de la hausse des taux d'intérêt et du niveau particulièrement élevé des valorisations des actions de croissance.

Sur une note plus positive, la meilleure contribution est à mettre au compte du distributeur chinois discount sur Internet VIPShop, qui a bénéficié de l'amélioration de la demande à mesure de la réouverture de l'économie chinoise. La position dans Walsin Lihwa, un fabricant de câbles et de fils électriques, a le plus contribué à la performance du Fonds, compte tenu de la forte demande pour ses produits.

## Activité et perspectives

Les marchés boursiers restent confrontés à de nombreux éléments négatifs : la guerre en Ukraine, la hausse des prix des produits de base, les problèmes de chaîne d'approvisionnement et l'inflation galopante dans un contexte de ralentissement de la croissance économique. Les banques centrales poursuivent leur lutte contre l'inflation malgré la baisse de la croissance économiques. Trouver le juste équilibre entre le contrôle de l'inflation et la nécessité de ne pas ralentir l'économie est un exercice d'équilibre délicat auquel les marchés ont actuellement du mal à s'attaquer.

Nous voyons certains signes positifs apparaître à l'horizon. Les signes d'un pic d'inflation, d'un plafonnement des taux d'intérêt et de la réouverture de la Chine sont positifs pour les marchés boursiers et la reprise des actions au quatrième trimestre a été impressionnante, en particulier dans un contexte de récession imminente et de dégradation des bénéfiques. Cela met en évidence le fait qu'une mentalité d'achat sur un creux pourrait bien prévaloir.

Cependant, les valorisations ne sont pas vraiment bon marché, et nous sommes toujours préoccupés par le fait que les prévisions de bénéfiques pour 2023 et 2024 sont trop élevées, ce qui pourrait entraîner des marchés à la baisse et provoquer de la volatilité. Dans ce contexte difficile, nous sommes convaincus que l'accent mis par la stratégie sur l'investissement dans des sociétés de grande qualité au sein d'un portefeuille bien diversifié aidera à naviguer d'autres épisodes de volatilité tout en suivant le rythme de la hausse des marchés.

Le présent document est destiné aux investisseurs professionnels et aux conseillers en investissement avertis et est publié par AXA Investment Managers UK Ltd. AXA Investment Managers UK Ltd est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority (FCA), 25 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 5HS.

Le présent document n'est pas destiné aux personnes éligibles à la classification MIFID afférente aux Clients professionnels ou aux Contreparties éligibles et n'est autorisé pour distribution aux clients particuliers dans aucun territoire.

Le présent document est publié uniquement à titre de référence privée et ne constitue ni une offre, ni une incitation à souscrire aux investissements ici décrits. AXA Investment Managers UK Ltd ou l'une de ses sociétés affiliées peuvent s'être conformées aux recommandations formulées dans le présent document.

Le contenu du présent document est fondé sur des sources réputées fiables. Toutefois, aucune garantie ni aucune déclaration, expresse ou implicite, n'est formulée quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.

Sauf indication contraire, les performances indiquées s'entendent avant déduction des frais de gestion dans chaque cas. La déduction des frais réduit le niveau de rendement.

La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les performances passées ne sauraient présager des résultats futurs. Les instruments financiers utilisés par AXA Investment Managers UK Ltd présentent des risques inhérents et inévitables, tels que le risque de marché, le risque de crédit, le risque de liquidité et d'autres risques. Avant d'effectuer un investissement, il est conseillé à l'investisseur de consulter le Prospectus correspondant, le Document d'information clé pour l'investisseur et les documents associés qui fournissent des renseignements détaillés sur le produit, y compris les risques et les frais d'investissement.

Les données prévisionnelles ou simulées contenues dans le présent document sont sujettes à certaines limites inhérentes et se basent sur des hypothèses susceptibles de ne pas se réaliser ou de différer considérablement des événements et conditions réels. En outre, des événements et conditions pertinents ont pu ne pas être pris en compte dans l'élaboration de ces hypothèses. Ainsi, les résultats réels peuvent varier dans des proportions importantes. Les investisseurs éventuels doivent comprendre et évaluer lesdites hypothèses afin d'établir si elles sont adaptées à leurs objectifs.

## Technique de gestion efficace et instruments financiers dérivés

Conformément aux dispositions des articles 27 et 32 à la Position AMF n°2013-06 relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de l'OPCVM.

<b>Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)</b>	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	Néant
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

note1 \* Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

<b>Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)</b>	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

<b>Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration &gt; 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)</b>		
Nom de l'émetteur	Montant (EUR)	Montant (en %)
Néant		
Total		

\*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

## Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. Cette politique est exposée en détail sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS ([www.axa-im.com](http://www.axa-im.com)) sous la rubrique : « Investissement Responsable ». Rosenberg Equities a engagé les services d'une société tiers qui facilite la coordination, la recherche et la soumission des votes ainsi que la documentation des décisions. Un rapport dans lequel Rosenberg Equities rend compte de l'exercice des droits de vote est par ailleurs disponible sur demande auprès de ses services. Pour plus d'information, veuillez nous contacter à l'adresse [client@axa-im.com](mailto:client@axa-im.com).

## Information sur la rémunération

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : [www.axa-im.com/remuneration](http://www.axa-im.com/remuneration). Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

## Gouvernance

Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur la mise à jour des principes globaux de la politique de rémunération dans le cadre notamment (i) du renforcement du principe d'équité et l'égalité de genre et de sexes, (ii) la prise en compte de critères ESG dans le cadre de la rémunération variable différée, (iii) des propositions quant au traitement des co-investissements et du carried interest et (iv) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM en fonction d'exigences réglementaires spécifiques.

## Eléments quantitatifs

Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers et tous types de véhicules d'investissement confondus au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP.

<b>Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 30 décembre 2022 (1)</b>	
Rémunérations fixes (2) (en milliers d'euros)	5,87
Rémunérations variables (3) (en milliers d'euros)	7,31
Nombre total d'employés (4)	2.675 dont 718 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion du FCP

<b>Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles gérés (1)</b>			
	<b>Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement</b>	<b>Cadres de direction</b>	<b>Total</b>
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	3,64	2,03	5,67
Nombre d'employés concernés (5)	277 dont 122 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion du FCP	62 dont 12 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion du FCP	339 dont 134 4 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion du FCP

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP.

(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :  
- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),  
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),  
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 30 décembre 2022.

(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA Investment Managers Paris au 30 décembre 2022.

## Commissions

Les frais de transaction prélevés par le Dépositaire sont intégralement conservés par lui.



## Informations sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance « ESG »

En application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que l'OPCVM applique simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que déterminés par le groupe AXA INVESTMENT MANAGERS. Chez AXA IM, acteur de l'Investissement Responsable depuis près de 20 ans, nous pensons qu'être un gestionnaire d'actifs responsable est fondamental pour notre succès à long terme. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et autres parties prenantes. AXA IM a préparé un code de transparence décrivant le processus d'intégration ESG appliqué par le fonds. Ce code de transparence décrit plus amplement les principaux critères retenus, la méthodologie d'analyse mise en oeuvre ainsi que la manière dont les résultats d'analyse sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement de l'OPCVM. Ce code de transparence est consultable sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris ([www.axa-im.fr](http://www.axa-im.fr)). Des précisions supplémentaires concernant l'Investissement Responsable sont également disponibles sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris ([www.axa-im.fr](http://www.axa-im.fr)).

## Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

## Taxonomie Européenne

La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée « taxonomie européenne », elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont les deux premiers objectifs couverts tandis que quatre autres objectifs seront couverts par la réglementation technique en 2023 (protection de l'eau, lutte contre la pollution, préservation de la biodiversité et économie circulaire).

Nous souhaitons porter à votre connaissance que les investissements sous-jacents au produit financier ne prennent pas en compte les critères environnementaux de la taxonomie européenne.

## Modifications intervenues

- Mise à jour annuelle du KID;
- Ajout d'un paragraphe lié au " Paiement de rétrocessions et de remises négociées ";
- Extension de l'application de la politique climat au Fonds;
- Mise à jour du dépositaire suite à la fusion intragroupe entre BPSS et BNP PARIBAS SA.

## Modifications à intervenir

- Mise à jour avec le Règlement européen sur les documents d'information clés relatifs aux produits d'investissement de détail et fondés sur l'assurance dit " PRIIPs " (Packaged Retail and Insurance-based Investment Products) : publication d'un PRIIPS KID ;
- Dans le cadre de l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (ou " RTS ") du règlement européen, publication de nouvelles informations précontractuelles sous la forme d'une annexe au prospectus des Fonds ayant un objectif de durabilité (article 9) ou qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8) au regard de la réglementation SFDR.

## Données relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)

Sur la période, l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres.

## **Autres informations**

Le prospectus complet (visé par l'AMF) est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris – Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide – 92800 Puteaux.

Commissaire aux comptes : MAZARS S.A.

# **Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)**

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Nom du Produit : AXA Asie Actions (le « Produit Financier ») Identifiant d'entité juridique : 9695003SRWBKWN38N21

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 33.7% d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit Financier promeut caractéristiques environnementales et/ou sociales durant la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur :

- Intensité carbone
- Intensité hydrique

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon et aux sables bitumineux
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de

**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le produit financier a surperformé son score ESG par rapport à au cours de la période de référence.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Benchmark	Couverture
Intensité carbone (Scope 1 + 2)	156.63 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	250.64 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	99.7%
Intensité hydrique	8714.34 milliers de mètres cubes pour les entreprises	9977.98 milliers de mètres cubes pour les entreprises	99.7%

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. **L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies**, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 % les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. **L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition** solide, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.

**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par les politiques d'exclusion sectorielle et les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR) qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier, et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

**Environnement :**

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure
Politique de risques climatiques	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Tonnes métriques	
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes métriques équivalent gaz carbonique par million d'euros ou dollars investi (tCO <sub>2</sub> e/M€ or tCO <sub>2</sub> e/M\$)	
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	
Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources énergétiques	

Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique) <sup>1</sup>	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique	
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes par million d'euros investi, exprimé comme une moyenne pondérée	
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes par million d'euros investi, exprimé comme une moyenne pondérée	

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes) <sup>2</sup>	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart salarial moyen non ajusté entre les genres des entreprises bénéficiaires	
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Exprimé comme un % de l'ensemble des membres du conseil	
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	% des investissements	

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

<sup>1</sup> L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

<sup>2</sup> L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

Nous nous sommes engagés dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR au rapport périodique. Toutefois les dispositions de la réglementation SFDR de niveau 2 - comme l'intégration des indicateurs de PAI dans le processus d'investissement - ne sont entrées en vigueur qu'au 01/01/2023, soit après la période de référence de ce rapport. C'est pourquoi les indicateurs de PAI feront l'objet d'une première publication dans le l'annexe SFDR au rapport périodique portant sur la période de référence pour laquelle les dispositions de la réglementation SFDR de niveau 2 sont entrées en vigueur.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure
Politique Risques Climatiques	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Tonnes métriques	
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes métriques équivalent gaz carbonique par million d'euros ou dollars investi (tCO2e/M€ or tCO2e/M\$)	
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			
Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			
Politique Risques Climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	



Politique Risque Climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources énergétiques	
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Exprimé comme un % de l'ensemble des membres du conseil	
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	% des investissements	

Nous nous sommes engagés dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR au rapport périodique. Toutefois les dispositions de la réglementation SFDR de niveau 2 - comme l'intégration des indicateurs de PAI dans le processus d'investissement - ne sont entrées en vigueur qu'au 01/01/2023, soit après la période de référence de ce rapport. C'est pourquoi les indicateurs de PAI feront l'objet d'une première publication dans le l'annexe SFDR au rapport périodique portant sur la période de référence pour laquelle les dispositions de la réglementation SFDR de niveau 2 sont entrées en vigueur.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux placements du Produit Financier sont détaillés ci-dessous :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC XTAI TWD	Manufacture of other special-purpose machinery n.e.c.	5.65%	TW
TENCENT HOLDINGS LTD XHKG HKD	Web portals	4.37%	CN
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD XKRX KRW	Manufacture of communication equipment	2.22%	KR
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR XTKS JPY	Other monetary intermediation	2.11%	JP
CHINA CONSTRUCTION BANK-H XHKG HKD	Other monetary intermediation	1.87%	CN
HONG KONG EXCHANGES & CLEAR XHKG HKD	Administration of financial markets	1.67%	HK
SOFTBANK CORP XTKS JPY	Wireless telecommunications activities	1.67%	JP
NINTENDO CO LTD XTKS JPY	Manufacture of consumer electronics	1.65%	JP

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 2022-12-30

HONDA MOTOR CO LTD XTKS JPY	Manufacture of motor vehicles	1.62%	JP
PING AN INSURANCE GROUP CO-H XHKG HKD	Life insurance	1.61%	CN
OVERSEA-CHINESE BANKING CORP XSES SGD	Other monetary intermediation	1.59%	SG
BANK OF CHINA LTD-H XHKG HKD	Other monetary intermediation	1.45%	CN
CHINA MERCHANTS BANK- H XHKG HKD	Other monetary intermediation	1.44%	CN
HYUNDAI MOTOR CO XKRX KRW	Manufacture of motor vehicles	1.42%	KR
ASTELLAS PHARMA INC XTKS JPY	Manufacture of basic pharmaceutical products	1.4%	JP

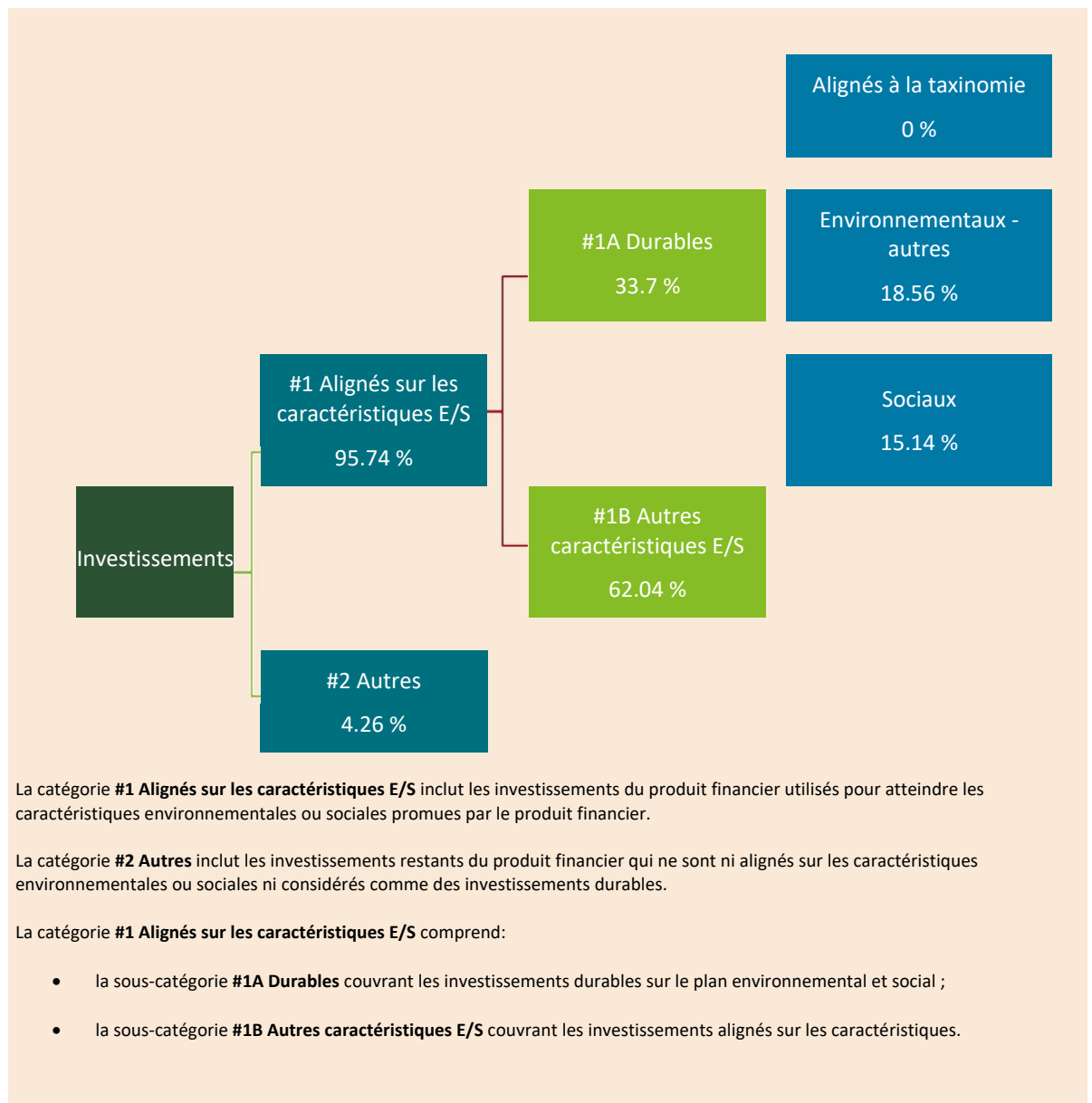
Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus ont été mesurés en date du 30/12/2022 et peuvent ne pas être représentatives de la période de référence.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



L'allocation d'actifs réelle est publiée sur la base de la moyenne pondérée des actifs à la fin de la période de référence. Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit Financier ont été réalisés dans les secteurs économiques détaillés ci-dessous :

Secteur	Proportion
Other monetary intermediation	14.68%
Manufacture of other special-purpose machinery n.e.c.	9%
Manufacture of motor vehicles	5.38%
Web portals	4.63%
Manufacture of electronic components	4.56%
Retail sale via mail order houses or via Internet	4.35%
Life insurance	4.01%
Manufacture of basic pharmaceutical products	3.75%
Manufacture of consumer electronics	3.2%
Manufacture of other chemical products n.e.c.	2.84%
Manufacture of medical and dental instruments and supplies	2.8%
Sea and coastal freight water transport	2.74%
Non-life insurance	2.56%
Manufacture of communication equipment	2.22%
Construction of residential and non-residential buildings	1.69%
Administration of financial markets	1.67%
Wireless telecommunications activities	1.67%
Other transportation support activities	1.34%
Computer programming, consultancy and related activities	1.31%
Extraction of crude petroleum	1.25%
Other software publishing	1.23%
Manufacture of motorcycles	1.16%
Manufacture of condiments and seasonings	1.13%
Wholesale of metals and metal ores	1.11%
Manufacture of sports goods	0.95%
Manufacture of footwear	0.94%
Computer consultancy activities	0.92%
Logging	0.89%
Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	0.83%
Distribution of gaseous fuels through mains	0.82%

Manufacture of computers and peripheral equipment	0.81%
Wholesale of pharmaceutical goods	0.81%
Manufacture of computer, electronic and optical products	0.77%
Activities of employment placement agencies	0.77%
Distilling, rectifying and blending of spirits	0.73%
Manufacture of doors and windows of metal	0.67%
Retail sale of clothing in specialised stores	0.67%
Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	0.65%
Crop and animal production, hunting and related service activities	0.63%
Manufacture of refined petroleum products	0.62%
Manufacture of batteries and accumulators	0.62%
Manufacture of beer	0.6%
Manufacture of other organic basic chemicals	0.59%
Publishing of computer games	0.58%
Activities of insurance agents and brokers	0.55%
Manufacture of chemicals and chemical products	0.54%
Renting and operating of own or leased real estate	0.53%
Manufacture of irradiation, electromedical and electrotherapeutic equipment	0.48%
Retail sale of audio and video equipment in specialised stores	0.42%
Manufacture of electric domestic appliances	0.32%
Manufacture of other inorganic basic chemicals	0.3%
Other postal and courier activities	0.28%
Manufacture of electrical equipment	0.23%
Manufacture of soft drinks, production of mineral waters and other bottled waters	0.2%
Manufacture of metal forming machinery	0.18%
Manufacture of fluid power equipment	0.15%
Advertising agencies	0.15%
Manufacture of wearing apparel	0.12%
Construction of railways and underground railways	0.11%
Manufacture of other electrical equipment	0.11%

Trade of electricity	0.11%
Other human health activities	0.06%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère de « ne pas causer de préjudice important » de la taxinomie de l'UE.

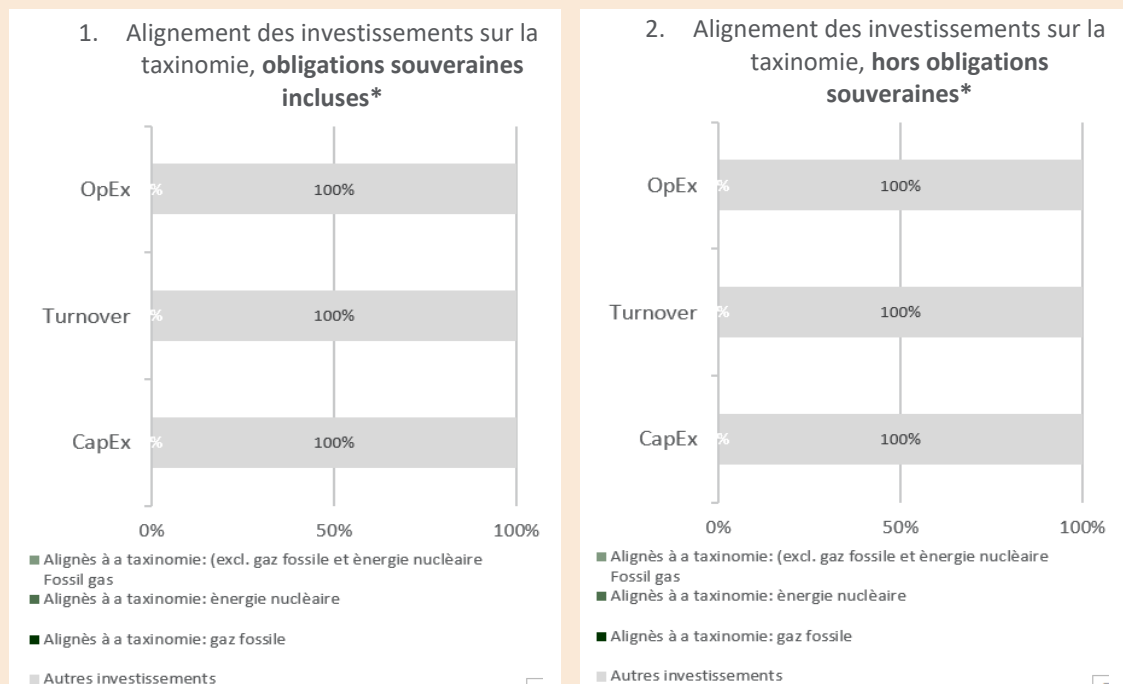
#### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>3</sup> ?

- Oui
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

#### Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère de « ne pas causer de préjudice important » de la taxinomie de l'UE.


Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des

<sup>3</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation de changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

## ● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.

## Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 18.56% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.

## Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 15.14 % d'investissements durables ayant un objectif social.

## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «Autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 4.26% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en:

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités comme des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire et des fonds monétaires utilisés à des fins de gestion de la liquidité du Produit Financier ; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des instruments de capitaux propres, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques

environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.



### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

En 2022, le Produit Financier a renforcé les politiques d'exclusion qu'il applique avec de nouvelles exclusions liées au pétrole et au gaz non conventionnels, principalement (i) les sables bitumineux, avec l'exclusion des sociétés dont l'activité représente plus de 5 % de la production mondiale de sables bitumineux, (ii) le gaz de schiste/la fracturation hydraulique, avec l'exclusion des acteurs qui produisent moins de 100 kbepj et dont plus de 30 % de la production totale est dérivée de la fracturation hydraulique, et (iii) l'Arctique en désinvestissant des entreprises qui dérivent plus de 10 % de leur production de la région AMAP (Arctic Monitoring and Assessment Programme) ou qui représentent plus de 5 % de la production totale de l'Arctique. Plus de détails sur ces enrichissements sont disponibles sous le lien suivant : <https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports>



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.





61, rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00  
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

## **FCP AXA ASIE ACTIONS**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 décembre 2022

## **FCP AXA ASIE ACTIONS**

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide  
92800 Puteaux

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP AXA ASIE ACTIONS,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) AXA ASIE ACTIONS relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, le 12 mai 2023*

DocuSigned by:  
*Gilles Dunand-Roux*  
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

## Bilan actif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>16 225 763,84</b>	<b>21 889 155,03</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>16 225 763,84</b>	<b>21 889 155,03</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	16 225 763,84	21 889 155,03
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>23 969,44</b>	<b>22 726,49</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>23 969,44</b>	<b>22 726,49</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>253 551,16</b>	<b>216 465,31</b>
<b>Liquidités</b>	<b>253 551,16</b>	<b>216 465,31</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>16 503 284,44</b>	<b>22 128 346,83</b>

## Bilan passif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	9 785 712,68	12 895 829,87
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	7 919 770,87	5 944 875,27
<b>Report à nouveau (a)</b>	5 904,56	3 081,87
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	-1 669 296,97	3 032 229,67
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	312 847,88	135 687,71
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>16 354 939,02</b>	<b>22 011 704,39</b>
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>148 345,42</b>	<b>116 642,44</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>148 345,42</b>	<b>116 642,44</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>16 503 284,44</b>	<b>22 128 346,83</b>

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors-bilan au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Operations de couverture</b>		
Engagements sur marches regleentes ou assimiles		
Total Engagements sur marches regleentes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
<b>Total Operations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres operations</b>		
Engagements sur marches regleentes ou assimiles		
Total Engagements sur marches regleentes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
<b>Total Autres operations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## Compte de résultat au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 263,46	7,42
Produits sur actions et valeurs assimilées	740 332,27	636 360,69
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>741 595,73</b>	<b>636 368,11</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	349,78	568,82
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>349,78</b>	<b>568,82</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>741 245,95</b>	<b>635 799,29</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	409 472,67	504 929,00
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>331 773,28</b>	<b>130 870,29</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-18 925,40	4 817,42
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>312 847,88</b>	<b>135 687,71</b>

## Annexes

---

### 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Événement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

### 1. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

**Valeurs mobilières :**

**Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :**

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers\_ : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

**Les parts ou actions d'OPC :**

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap EONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
  - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
  - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
  - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.

- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
  - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
  - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :
  - La société de gestion procèdera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

**Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :**

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
  - Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
  - Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
    - La valeur nominale de l'instrument,
    - Le prix d'exercice de l'instrument,
    - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
    - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
    - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.
- ⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):
- Swap de taux contre EONIA, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.

- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

## 2. Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du UCIT et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

## 3. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Part de capitalisation :

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

#### Part de distribution :

Les Sommes Distribuables sont distribuées dans les limites suivantes :

le revenu net est intégralement distribué, aux arrondis près,

les plus-values nettes réalisées peuvent être sur décision de la société de gestion partiellement ou intégralement distribuées.

Les Sommes Distribuables non distribuées seront inscrites en report.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision de la société de gestion et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

## **4. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
  - o Frais de gestion donc frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, distribution, avocats) :
    - Le taux maximum s'élève à 2% de l'actif net (OPC inclus).
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
  - Néant (Dans la mesure où l'investissement du FCP dans des OPC sous-jacents ne représente pas plus de 20% son actif, le niveau de frais indirects n'a pas à être précisé dans le tableau ci-dessus, toutefois cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera supporté par le FCP du fait de cet investissement).
- Commission de mouvement / Dépositaire :
  - Le prélèvement sur chaque transaction est de 50 euro TTC maximum.
- Commission de surperformance :
  - Néant.
- Rétrocession de frais de gestion :
  - Néant.

- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
  - Non applicable.

## 5. Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

## 6. Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

<b>Tableau de concordance des parts</b>			
<b>Nom du fonds :</b>	<b>AXA ASIE ACTIONS</b>		
<b>Code portefeuille :</b>	<b>AVFM</b>		
<b>Code ISIN</b>	<b>Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID</b>	<b>Affectation des sommes distribuables</b>	<b>Parts présentées dans l'inventaire</b>
FR0000447849	C	Capitalisation	RC
FR0000447856	D	Distribution	RD

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>22 011 704,39</b>	<b>24 870 470,42</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	5 412 056,19	8 735 175,46
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-6 729 745,58	-12 605 994,13
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 754 730,85	5 500 933,25
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 709 215,10	-1 932 384,12
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-80 952,74	-111 350,10
Différences de change	-387 340,53	541 018,77
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 139 424,55	-3 018 002,65
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>-390 955,75</i>	<i>1 748 468,80</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>1 748 468,80</i>	<i>4 766 471,45</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution d'avoirs	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-108 647,19	-99 032,80
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	331 773,28	130 870,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>16 354 939,02</b>	<b>22 011 704,39</b>

\* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)



### 3. MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	68 492,55	202 943,95
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0,00	0,00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	29 392 760,21	30 466 503,15
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I-4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0,00	0,00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0,00	0,00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes

## 4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

### 4.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres instruments financiers		
<b>TOTAL Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
<b>TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Hors Bilan</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Hors Bilan</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## 4.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							253 551,16	1,55
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

## 4.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	253 551,16	1,55								
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers										
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

#### 4.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1 JPY	% JPY	Devise 2 HKD	% HKD	Devise 3 TWD	% TWD	Devise N	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	6 647 668,30	40,65	4 050 100,30	24,76	1 973 212,38	12,06	3 554 782,86	21,74
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances	18 808,68	0,12			4 493,57	0,03	667,19	0,00
Comptes financiers	710,13	0,00	42 096,33	0,26	15 316,38	0,09	2 369,20	0,01
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

#### 4.5. Ventilation par nature des postes créances et dettes

	30/12/2022
<b>Créances</b>	
Coupons à recevoir	23 969,44
<b>Total des créances</b>	<b>23 969,44</b>
<b>Dettes</b>	
Frais de gestion	-146 461,42
Autres Dettes	-1 884,00
<b>Total des dettes</b>	<b>-148 345,42</b>
<b>Total dettes et créances</b>	<b>-124 375,98</b>

## 4.6. Capitaux propres

### MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
<b>RC</b>		
Actions ou parts émises durant l'exercice	707,4122	17 732,17
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-16 653,0379	-429 991,64

	En parts	En montant
<b>RD</b>		
Actions ou parts émises durant l'exercice	280 372,6637	5 394 324,02
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-344 301	-6 299 753,94

### COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
<b>RC</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
<b>RD</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

## 4.7. Frais de gestion

	30/12/2022
<b>RC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,02
Frais de gestion fixes	52 279,60
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	30/12/2022
<b>RD</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,01
Frais de gestion fixes	357 193,07
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

#### 4.8. Engagements reçus et donnés

<b>Description des garanties reçues par l'OPC</b>			Neant	
Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités
<b>Autres engagements reçus et / ou donnés</b>			Neant	

#### 4.9. Autres informations

##### VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

##### VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

##### INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	30/12/2022
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPC	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	0,00

#### 4.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
<b>Total acomptes</b>		0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	5 904,56	3 081,87
Résultat	312 847,88	135 687,71
<b>Total</b>	<b>318 752,44</b>	<b>138 769,58</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	41 433,71	19 252,63
<b>Total</b>	<b>41 433,71</b>	<b>19 252,63</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>RD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	274 152,10	113 133,55
Report à nouveau de l'exercice	3 166,63	6 383,40
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>277 318,73</b>	<b>119 516,95</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	806 329,7158	870 258,0521
Distribution unitaire	0,34	0,13
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>59 528,74</b>	<b>50 983,77</b>



Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	7 919 770,87	5 944 875,27
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 669 296,97	3 032 229,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>6 250 473,90</b>	<b>8 977 104,94</b>

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
<b>RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-220 882,72	429 430,44
<b>Total</b>	<b>-220 882,72</b>	<b>429 430,44</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
<b>RD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	7 919 770,87	8 547 674,50
Capitalisation	-1 448 414,25	0,00
<b>Total</b>	<b>6 471 356,62</b>	<b>8 547 674,50</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	806 329,7158	870 258,0521
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

#### 4.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31/12/2018	RC	5 888 039,18	253 809,9794	23,19				0,56
	RD	23 083 452,62	1 320 463,6864	17,48		0,09	0,47	
31/12/2019	RC	6 160 451,98	230 623,3726	26,71				0,59
	RD	22 715 369,12	1 133 743,2824	20,03		0,15	0,063	
31/12/2020	RC	3 185 088,20	113 596,5774	28,03				0,32
	RD	21 685 382,22	1 040 248,1703	20,84		0,10	0,06	
31/12/2021	RC	3 123 465,51	106 537,4019	29,31				4,21
	RD	18 888 238,88	870 258,0521	21,70		0,13	0,061	
30/12/2022	RC	2 167 616,06	90 591,7762	23,92				-1,98
	RD	14 187 322,96	806 329,7158	17,59		0,34	*	-1,79

\*Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé à la date de détachement du coupon.

## 4.12. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
ADASTRIA CO LTD COMMON STOCK	3 100	51 623,26	JPY	0,32
ADVANTEST CORP COMMON STOCK	2 200	132 482,78	JPY	0,81
AJINOMOTO CO INC COMMON STOCK	6 400	183 203,46	JPY	1,12
ALIBABA GROUP HOLDING SP ADR ADR USD.000025	2 306	190 335,48	USD	1,16
ALLIANCE GLOBAL GROUP INC COMMON STOCK PHP1.	432 400	86 516,06	PHP	0,53
ALPS ALPINE CO LTD COMMON STOCK	9 700	82 453,06	JPY	0,50
ASE TECHNOLOGY HOLDING CO LT COMMON STOCK TWD10.0	71 000	203 243,97	TWD	1,24
AIA GROUP LTD COMMON STOCK	11 000	114 623,91	HKD	0,70
ASTELLAS PHARMA INC COMMON STOCK	15 900	226 556,85	JPY	1,39
BAIC MOTOR CORP LTD H COMMON STOCK CNY1.0	492 000	122 263,91	HKD	0,75
BANK OF BEIJING CO LTD A COMMON STOCK CNY1.0	84 600	49 146,27	CNY	0,30
BANK OF CHINA LTD H COMMON STOCK CNY1.0	689 000	234 909,39	HKD	1,44
BANK OF COMMUNICATIONS CO H COMMON STOCK CNY1.0	400 000	215 610,13	HKD	1,32
BANK OF JIANGSU CO LTD A COMMON STOCK CNY1.0	72 400	71 139,21	CNY	0,43
BANK OF SHANGHAI CO LTD A COMMON STOCK CNY1.0	52 300	41 661,23	CNY	0,25
BEIJING ENTERPRISES HLDGS COMMON STOCK	44 500	133 555,83	HKD	0,82
BELLUNA CO LTD COMMON STOCK	6 700	32 353,75	JPY	0,20
CARENET INC COMMON STOCK	3 000	23 562,28	JPY	0,14
CARLSBERG BREWERY MALAYSIA B COMMON STOCK	16 500	80 302,90	MYR	0,49
CGN NEW ENERGY HOLDINGS CO L COMMON STOCK HKD.0001	54 000	17 503,32	HKD	0,11
CHINA CITIC BANK CORP LTD H COMMON STOCK CNY1.0	426 000	176 949,16	HKD	1,08
CHINA CONSTRUCTION BANK H COMMON STOCK CNY1.0	518 000	304 089,51	HKD	1,86
CHINA JUSHI CO LTD A COMMON STOCK CNY1.0	16 900	31 229,65	CNY	0,19
CHINA MERCHANTS BANK H COMMON STOCK CNY1.0	44 500	233 188,47	HKD	1,43
CHINA PACIFIC INSURANCE GR A COMMON STOCK CNY1.0	83 000	173 177,19	HKD	1,06
CHINA RAILWAY GROUP LTD H COMMON STOCK CNY1.0	37 000	18 300,45	HKD	0,11
CHINA STATE CONSTRUCTION A COMMON STOCK CNY1.0	162 100	118 638,53	CNY	0,73
CHONGQING ZHIFEI BIOLOGICA A COMMON STOCK CNY1.0	5 200	61 558,66	CNY	0,38
CHUGAI PHARMACEUTICAL CO LTD COMMON STOCK	8 300	198 513,97	JPY	1,21
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN A COMMON STOCK CNY1.0	900	47 724,55	CNY	0,29
COSCO SHIPPING HOLDINGS CO H COMMON STOCK CNY1.0	171 000	163 407,50	HKD	1,00
DELTA ELECTRONICS INC COMMON STOCK TWD10.	22 000	192 150,28	TWD	1,17
DONGFENG MOTOR GRP CO LTD H COMMON STOCK CNY1.0	198 000	106 489,31	HKD	0,65
EVE ENERGY CO LTD A	4 500	53 314,37	CNY	0,33
EVERGREEN MARINE CORP LTD COMMON STOCK TWD10.	7 600	37 765,47	TWD	0,23
FAST RETAILING CO LTD COMMON STOCK	100	57 187,17	JPY	0,35
FUJIFILM HOLDINGS CORP COMMON STOCK	800	37 637,15	JPY	0,23
FUJITSU LIMITED COMMON STOCK	1 700	212 653,47	JPY	1,30
FUKUDA DENSHI CO LTD COMMON STOCK	2 400	77 802,39	JPY	0,48
GREAT EASTERN HOLDINGS LTD COMMON STOCK	7 900	102 102,84	SGD	0,62
GREE ELECTRIC APPLIANCES I A COMMON STOCK CNY1.0	11 900	51 839,55	CNY	0,32
GS HOLDINGS COMMON STOCK KRW5000.	3 253	105 577,94	KRW	0,65
GUANGZHOU KINGMED DIAGNOST A COMMON STOCK CNY1.0	1 000	10 540,22	CNY	0,06
HEINEKEN MALAYSIA BHD COMMON STOCK	3 100	16 617,03	MYR	0,10
HANA FINANCIAL GROUP COMMON STOCK KRW5000.	5 773	179 879,87	KRW	1,10
HANWHA CORPORATION COMMON STOCK KRW5000.0	4 705	89 425,63	KRW	0,55
HONDA MOTOR CO LTD COMMON STOCK	12 200	262 681,77	JPY	1,61
HONG KONG EXCHANGES CLEAR COMMON STOCK	6 700	271 222,17	HKD	1,66
HOYA CORP COMMON STOCK	2 500	225 556,62	JPY	1,38
HUAXIA BANK CO LTD A COMMON STOCK CNY1.0	52 100	36 445,84	CNY	0,22
HD HYUNDAI COMMON STOCK KRW1000.0	2 392	101 207,41	KRW	0,62
HYUNDAI MOTOR CO COMMON STOCK KRW5000.	2 063	230 829,43	KRW	1,41
INDORAMA VENTURES PCL NVDR NVDR THB1.0	86 200	95 028,43	THB	0,58
INPEX CORP COMMON STOCK	20 400	202 235,08	JPY	1,24
JAC RECRUITMENT CO LTD COMMON STOCK	2 400	41 398,03	JPY	0,25

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
JAFRON BIOMEDICAL CO LTD A COMMON STOCK CNY1.0	2 100	8 766,04	CNY	0,05
JD.COM INC ADR ADR USD.00002	2 965	155 938,58	USD	0,95
KB FINANCIAL GROUP INC COMMON STOCK KRW5000.	1 496	53 763,60	KRW	0,33
KINGBOARD HOLDINGS LTD COMMON STOCK HKD.1	29 500	88 005,79	HKD	0,54
KINGFA SCI. TECH CO LTD A COMMON STOCK CNY1.0	10 000	13 060,71	CNY	0,08
LEE MAN HOLDING LTD COMMON STOCK HKD.1	62 000	48 380,22	HKD	0,30
LENOVO GROUP LTD COMMON STOCK	122 000	93 881,64	HKD	0,57
LG INNOTEK CO LTD COMMON STOCK KRW5000.0	480	89 808,54	KRW	0,55
LUZHOU LAOJIAO CO LTD A COMMON STOCK CNY1.0	3 900	117 895,73	CNY	0,72
MEITUAN CLASS B COMMON STOCK USD.00001	2 000	41 945,53	HKD	0,26
MITSUI SOKO HOLDINGS CO LTD COMMON STOCK	1 600	40 846,96	JPY	0,25
MIZUNO CORP COMMON STOCK	1 800	35 956,97	JPY	0,22
MS AD INSURANCE GROUP HOLDIN COMMON STOCK	7 400	221 971,15	JPY	1,36
MURATA MANUFACTURING CO LTD COMMON STOCK	1 100	51 462,06	JPY	0,31
NETEASE INC ADR ADR USD.0001	1 374	93 505,38	USD	0,57
NGK SPARK PLUG CO LTD COMMON STOCK	7 800	135 097,50	JPY	0,83
BIPROGY INC COMMON STOCK	2 300	54 634,23	JPY	0,33
NIKKISO CO LTD COMMON STOCK	3 600	24 261,05	JPY	0,15
NINTENDO CO LTD COMMON STOCK	6 800	267 135,73	JPY	1,63
NIPPON EXPRESS HOLDINGS INC COMMON STOCK	3 300	176 695,78	JPY	1,08
NITTO DENKO CORP COMMON STOCK	3 700	201 003,70	JPY	1,23
NOJIMA CORP COMMON STOCK	6 800	68 908,66	JPY	0,42
NOMURA RESEARCH INSTITUTE LT COMMON STOCK	4 300	95 119,03	JPY	0,58
NWS HOLDINGS LTD COMMON STOCK HKD1.0	164 000	132 895,55	HKD	0,81
OLAM GROUP LTD COMMON STOCK	99 900	101 896,05	SGD	0,62
OLYMPUS CORP COMMON STOCK	13 200	220 471,34	JPY	1,35
ONO PHARMACEUTICAL CO LTD COMMON STOCK	8 400	183 905,07	JPY	1,12
ORACLE CORP JAPAN COMMON STOCK	3 300	199 661,55	JPY	1,22
ORIENT OVERSEAS INTL LTD COMMON STOCK USD.1	5 500	93 098,92	HKD	0,57
OVERSEA CHINESE BANKING CORP COMMON STOCK	30 300	257 827,30	SGD	1,58
PANASONIC HOLDINGS CORP COMMON STOCK	26 500	208 980,30	JPY	1,28
PEGATRON CORP COMMON STOCK TWD10.	13 000	25 165,80	TWD	0,15
PICC PROPERTY CASUALTY H COMMON STOCK CNY1.0	218 000	193 926,66	HKD	1,19
PING AN INSURANCE GROUP CO H COMMON STOCK CNY1.0	42 000	260 424,86	HKD	1,59
POU CHEN COMMON STOCK TWD10.	146 000	152 220,34	TWD	0,93
RECRUIT HOLDINGS CO LTD COMMON STOCK	2 800	83 054,55	JPY	0,51
SAMSUNG C T CORP COMMON STOCK KRW100.0	272	22 875,98	KRW	0,14
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD COMMON STOCK KRW100.0	8 792	360 269,77	KRW	2,20
SANWA HOLDINGS CORP COMMON STOCK	12 600	109 251,43	JPY	0,67
SG HOLDINGS CO LTD COMMON STOCK	3 500	45 484,15	JPY	0,28
SHIMANO INC COMMON STOCK	800	118 848,19	JPY	0,73
SHIN ETSU CHEMICAL CO LTD COMMON STOCK	1 300	149 785,22	JPY	0,92
SHINKO ELECTRIC INDUSTRIES COMMON STOCK	5 900	142 034,10	JPY	0,87
SINOPHARM GROUP CO H COMMON STOCK CNY1.0	29 200	69 548,43	HKD	0,43
SITRONIX TECHNOLOGY CORP COMMON STOCK TWD10.	6 000	32 467,09	TWD	0,20
SOFTBANK CORP COMMON STOCK	25 600	270 510,30	JPY	1,65
SONY GROUP CORP COMMON STOCK	600	42 757,23	JPY	0,26
STAR MICRONICS CO LTD COMMON STOCK	2 500	28 742,71	JPY	0,18
ZOZO INC COMMON STOCK	8 100	187 518,24	JPY	1,15
SUMITOMO FORESTRY CO LTD COMMON STOCK	8 700	144 136,81	JPY	0,88
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR COMMON STOCK	9 100	342 239,61	JPY	2,09
SUNGROW POWER SUPPLY CO LT A COMMON STOCK CNY1.0	1 200	18 082,81	CNY	0,11
SWIRE PACIFIC LTD CL A COMMON STOCK	4 000	32 989,79	HKD	0,20
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC COMMON STOCK TWD10.	67 000	916 074,87	TWD	5,59
TDK CORP COMMON STOCK	1 200	36 941,22	JPY	0,23
TENCENT HOLDINGS LTD COMMON STOCK HKD.00002	17 700	709 712,66	HKD	4,34
TIANQI LITHIUM CORP A COMMON STOCK CNY1.0	6 200	66 009,54	CNY	0,40

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
TOKYO ELECTRON LTD COMMON STOCK	700	193 270,33	JPY	1,18
TOYOTA MOTOR CORP COMMON STOCK	11 700	150 593,00	JPY	0,92
TOYOTA TSUSHO CORP COMMON STOCK	5 200	180 388,49	JPY	1,10
UNIMICRON TECHNOLOGY CORP COMMON STOCK TWD10.	41 000	149 988,80	TWD	0,92
UNITED MICROELECTRONICS CORP COMMON STOCK TWD10.	12 000	14 889,13	TWD	0,09
VIPSHOP HOLDINGS LTD ADR ADR USD.0001	10 939	139 806,01	USD	0,85
WISTRON CORP COMMON STOCK TWD10.	111 000	99 486,47	TWD	0,61
WOORI FINANCIAL GROUP INC COMMON STOCK KRW5000.0	21 658	185 359,71	KRW	1,13
YAMAHA MOTOR CO LTD COMMON STOCK	8 800	188 100,55	JPY	1,15
YANG MING MARINE TRANSPORT COMMON STOCK TWD10.	75 000	149 760,16	TWD	0,92
YOUNGWON CORP NEW COMMON STOCK	542	18 856,01	KRW	0,12
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. neg. sur un marche regl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous)</b>		<b>16 225 763,84</b>		<b>99,21</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilees nego. sur un marche regl. ou assimile</b>		<b>16 225 763,84</b>		<b>99,21</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilees</b>		<b>16 225 763,84</b>		<b>99,21</b>



**Société de gestion**

**AXA Investment Managers Paris**

Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92008 en date du 7 avril 1992

S.A. au capital de 1 421 906 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.